Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général SVT + LLCER, veuillez visiter :
bac-svt-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2024

PHILOSOPHIE

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

Durée de l'épreuve : 4 heures - Coefficient : 8

Le candidat traitera, au choix, l'un des trois sujets suivants

Remarques d'ordre général

Les Éléments d'évaluation qui sont associés à chaque sujet ne constituent pas des corrigés dotés d'une valeur prescriptive. Ils ne sont pas directement transposables en une échelle d'évaluation et de notation. Ils sont destinés à faciliter le travail des commissions d'entente et d'harmonisation en proposant aux professeurs-évaluateurs des pistes de réflexion partagées. La lecture des copies conduit les jurys à les compléter en ajoutant des Éléments ou des perspectives qui n'auraient pas été anticipés.

I - S'agissant du sens général de l'épreuve du baccalauréat et de son articulation aux connaissances et aux savoir-faire attendus, on se reportera au programme des classes de la voie générale et de la voie technologique et notamment aux Éléments suivants :

1/ [Préambule – extrait]
« Dans les travaux qui lui sont demandés, l'élève :
– examine ses idées et ses connaissances pour en éprouver le bien-fondé ;
– circonscrit les questions qui requièrent une réflexion préalable pour recevoir une réponse ;
– confronte différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une solution appropriée ;
– justifie ce qu'il affirme et ce qu'il nie en formulant des propositions construites et des arguments instruits ;
– mobilise de manière opportune les connaissances qu'il acquiert par la lecture et l'étude des textes et des œuvres philosophiques. »

2/ [Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique - extrait] :
« (…) Explication de texte et dissertation sont deux exercices complets qui reposent sur le respect d'exigences intellectuelles élémentaires : exprimer ses idées de manière simple et nuancée, faire un usage pertinent et justifié des termes qui ne sont pas couramment usités, indiquer les sens d'un mot et préciser celui que l'on retient pour construire un raisonnement, etc. Cependant, composer une explication de texte ou une dissertation ne consiste pas à se soumettre à des règles purement formelles. Il s'agit avant tout de développer un travail philosophique personnel et instruit des connaissances acquises par l'étude des notions et des œuvres. »

II - S'agissant des modes de composition :

1/ Dissertation

On n'attend pas des copies qu'elles épousent un format rhétorique déterminé à l'avance – s'agissant de l'organisation d'ensemble de la copie et en particulier de l'« introduction », du « développement » ou de la « conclusion ». S'il revient à chaque professeur d'enseigner à ses élèves une manière de *composer une dissertation*, on sait d'expérience que les « manières » sont variables. Un véritable pluralisme est donc requis lors des commissions d'entente et d'harmonisation pour apprécier des formes de composition variées. On se garde en particulier de faire prévaloir un modèle

dissertatif figé (par exemple du type « thèse-antithèse-… ») et l'on cherche plutôt à apprécier les efforts de construction de la pensée par lesquels les copies parviennent à rendre raison du sujet et de ses diverses possibilités théoriques.
On valorise donc une attention précise au sujet, sur la base des savoirs et des savoir-faire que le programme amène à travailler : prise en compte des réalités et des situations dans et par lesquelles la question posée est susceptible de prendre sens ; attention portée aux termes et aux idées qu'elle implique ; détermination de difficultés et problèmes d'ordre théorique ou pratique qui l'expliquent et la justifient ; mobilisation instructive des exemples et des références.
Ce faisant, on valorise un propos qui prend la forme d'une recherche et qui permet la prise en charge d'un problème. Cela s'apprécie de manière globale en tenant compte de la construction et de la progression d'ensemble de l'exposé.

2/ Explication de texte

On n'attend pas des copies qu'elles épousent un format rhétorique déterminé à l'avance. En particulier, il n'est pas attendu qu'elles fassent apparaître deux moments de la réflexion, l'un qui serait dévolu à l'explication, parfois nommée « paraphrase explicative », et l'autre à une supposée discussion ; ou que les introductions se conforment à un schéma distinguant « thème », « thèse », « problème », « enjeux » ; ou encore que l'organisation et le plan du texte fassent l'objet d'un moment d'explication différencié.
S'il revient à chaque professeur d'enseigner à ses élèves une manière de composer une explication de texte, on sait d'expérience que les « manières » sont variables. Un véritable pluralisme est donc requis lors des commissions d'entente et d'harmonisation pour apprécier des formes de composition variées.
On valorise les copies qui font preuve d'une attention suffisamment précise au texte, tant dans son mouvement global que dans ses moments ou articulations différenciés.
On valorise les copies qui parviennent, d'une manière ou d'une autre, à reconstituer la progression argumentative du texte et, ce faisant, à en dégager et à en questionner la signification. L'ensemble de ces qualités s'apprécie en tenant compte de la construction d'ensemble de la copie.

Sujet 1

L'art nous aide-t-il à vivre ?

Dans une première approche, l'intitulé de sujet proposé ne présente aucune difficulté particulière et il est ainsi légitime d'attendre des candidats qu'ils installent leur réflexion dans le domaine général des fonctions de l'art. Cela signifie, avant tout, que les copies se contentant de laïus sur l'art ou sur le beau ne pourront parvenir à dépasser la moyenne, qu'elles n'approcheront que si elles sont, par ailleurs, convenablement écrites – à défaut de traiter le sujet.

Les copies installées dans le sujet seront celles qui, à tout le moins, poseront la question de savoir à quoi *sert* l'art et quelles en sont la fonction et la fin : transformer et embellir le monde ? créer un environnement favorable ? rendre enfin la vie plus agréable et contribuer à notre bonheur ? Ces approches restent un peu frustes, mais peuvent tenir lieu d'argument et permettre d'approcher la moyenne, si elles sont convenablement développées.

Les copies pourront être mieux valorisées si elles mettent en relation, de façon un peu appuyée, le thème de l'apport de l'art et celui de la vie. Assurément, en effet, sauf à faire argument du fait qu'un artiste peut vivre de son art, l'art ne satisfait pas les besoins de la vie comme font la nourriture, la boisson ou les relations aux autres : l'art pourrait « aider à vivre » sans pour autant constituer une contrainte vitale. Cette distinction sera la première distinction importante à mettre en place afin de rendre compte de ce que « vivre » peut signifier dans le contexte de l'activité esthétique : s'agit-il de vie culturelle ? de vie sociale ? l'art est-il une affaire personnelle et contribue-t-il à cet égard au bonheur individuel ou une affaire commune et donc un élément symbolique indispensable à la société et à son existence même ? Peut-on, en effet, imaginer une société humaine qui ferait l'économie de pratiques artistiques ? Mais quelles pratiques artistiques : littéraires ? picturales ? architecturales ?

Des copies un peu plus approfondies entreront dans le thème de la spiritualité de la « vie ». Il ne s'agit pas, restrictivement, d'une spiritualité au sens spécifiquement religieux du terme, mais bien plutôt au sens d'une communauté de conscience. Est-ce dans l'art que peut se reconnaître une « civilisation » ? Qu'est-ce, par exemple, que ce qu'on appelle « l'art égyptien » ? l'art grec ? S'agit-il simplement de formes esthétiques particulières ou faut-il y voir des visions du monde ?

Les copies les plus achevées seront incontestablement celles qui interrogeront le schéma même de la question posée : si l'on postule que l'art « aide à vivre », n'instrumentalise-t-on pas les pratiques artistiques ? Or précisément, cette instrumentalisation traduit-elle opportunément le sens de l'activité artistique ? S'agit-il de quelque chose qui « aide », qui « sert à », ou ne faut-il pas plutôt postuler une « gratuité » inhérente de la création ? En ce sens, les copies les plus approfondies seront celles qui, adossées à la question des usages de l'art, interrogeront la nature même de l'activité artistique, sa finalité au-delà de sa ou de ses fonctions, ce seront donc les copies qui auront sorti l'intitulé du sujet de son ornière anecdotique pour lui donner toute sa dimension théorique.

Sujet 2

Pourquoi faut-il se fier à la science ?

On peut imaginer que, lisant mal l'intitulé du sujet proposé, certains candidats croiront devoir répondre à la question de savoir *si* la science est fiable, non *pourquoi* il faudrait s'y fier. Cette lecture erronée de la question disqualifie naturellement d'emblée des candidats qui n'auraient alors pas d'autres ressources que de remettre globalement en question la science, de la déclarer impossible et de défendre une sorte de scepticisme irréfléchi.

Les copies traitant le sujet assumeront donc d'emblée que la science est fiable, mais aussi qu'il y a des raisons de s'y fier. À partir de la moyenne se situeront les copies cherchant ces raisons et s'efforçant, à tout le moins, d'en dresser un catalogue : les savants raisonnent logiquement, ils conduisent des expériences, la science est efficace et permet de construire des objets techniques sûrs, etc. Si ces différents aspects d'une explication de la fiabilité de la science sont consolidés et ordonnés, il conviendra de valoriser les copies s'y appliquant.

Les bonnes copies franchiront cependant une étape supplémentaire en analysant les protocoles d'élaboration du savoir scientifique – qu'il sera alors nécessaire de distinguer précisément de la connaissance, qui peut être vraie sans être proprement

scientifique – et en distinguant des ordres de légitimation de ses énoncés. La structure hypothético-déductive de la science en est un, mais il n'est pas le seul ; l'expérimentation scientifique, distincte de la simple expérience ordinaire, en est un autre et se combine avec le premier. Les bonnes copies montreront ainsi l'intime intrication de l'ordre formel des raisons proprement dites, et de l'ordre réel des observations et des protocoles associés. Les meilleures copies, à cet égard, sauront expliquer la fiabilité de la science à partir de l'imprégnation de l'expérience par des systèmes d'énoncés permettant de la construire et d'en tirer des conclusions autant que des preuves.

L'examen des protocoles scientifiques n'épuise cependant pas l'ensemble du sujet. Si l'on s'est donné de bonnes raisons de se fier à *la* science, il faut aussi considérer la diversité *des* sciences et, du moins, opérer une distinction entre sciences naturelles et sciences humaines qui met certainement à mal l'homogénéité globale de la démarche scientifique. Les meilleures copies mettront donc celle-ci à la question de manière à adopter une perspective plus critique sur ce qui, aveuglément, pourrait sembler un « fidéisme scientifique » ou encore un « scientisme » : on peut avoir de bonnes raisons de se fier à la science, mais « se fier à la science » demeure un problème dans le contexte d'une pluralité des protocoles savants, d'une part (on peut distinguer les sciences exactes et les sciences herméneutiques, par exemple), et dans le contexte d'un conflit entre l'activité scientifique et l'éthique, d'autre part (peut-on se fier à une science manipulant l'embryon ou les données numériques, par exemple ?).

En somme, les meilleures copies aborderont la question des limites extrascientifiques de l'activité scientifique – ses limites éthiques ou politiques – ainsi que la question des principes auxquels il conviendrait de l'assujettir alors même qu'on se fie à sa puissance de vérité.

Sujet 3

Texte d'Aristote

Le texte proposé porte principalement sur la responsabilité des agents et sur son rapport aux principes de l'action. Cette responsabilité peut être morale, comme dans les premières lignes de l'extrait, ou légale, quand Aristote évoque « la pratique des législateurs » ou la connaissance et l'application de « telle disposition légale ».

Être responsable de *ses* actions, ce n'est cependant pas être responsable de *toute* action. Il faut à cet égard comprendre (a) que les ressorts de certaines actions nous échappent inévitablement et n'ont aucun rapport à la volonté, mais aussi (b) que l'ignorance ne constitue pas une cause absolue d'irresponsabilité, mais, au contraire, un élément supplémentaire d'imputabilité de la faute.

Quelles qu'en soient les maladresses, les copies qui auront réussi à restituer la logique de l'argument d'Aristote et à gloser certains de ses éléments se situeront à la moyenne ou au-dessus. La distribution des notes se fera alors en fonction de la variété des détails retenus dans l'analyse, de la finesse de leur interprétation et de la capacité des candidats à les articuler les uns aux autres, d'une part, à les mettre en perspective ou à les discuter, d'autre part.

Un premier élément d'interprétation indispensable concerne « les actions dont les principes sont en nous » : quelles sont ces actions ? que signifie « en nous » ? que sont ces principes et quelle est leur nature ? Un élément de réponse à cette dernière

question se trouve dans la distinction établie par Aristote entre les particuliers et leur « vie privée », et « la pratique des législateurs ». Or quelle est cette pratique et quel est précisément leur travail ? En quoi ce travail a-t-il une incidence sur notre responsabilité ?

Il y a par ailleurs des actions qui « ne dépendent pas de nous et ne sont pas volontaires » : quelles sont-elles ? s'agit-il seulement du résultat des affects, comme semblerait le souligner Aristote ou existe-t-il des actions présentant une dimension morale, sociale ou politique qui ne dépendrait pas de nous ? En examinant ces questions, de bons candidats devraient établir le périmètre de la liberté pratique telle qu'elle s'exerce, non seulement dans la sphère de la vie privée, mais également dans celle de la vie publique, quelle qu'en soit l'extension.

On comprend qu'une clé de la difficulté que présente le thème de la responsabilité soit celui de la connaissance ou de l'ignorance des normes de l'action. Nos principes d'action sont réputés connus, puisqu'ils sont les nôtres ; mais parce qu'ils sont sociaux ou publics, extérieurs et parfois complexes, des principes juridiques ou moraux peuvent-ils être négligés ou transgressés au motif qu'ils sont inconnus ou même seulement méconnus ? Par symétrie, que signifie exactement l'expression : « nul n'est censé ignorer la loi » ? La question de la connaissance et de l'ignorance est en effet cruciale pour saisir la clé de l'argument d'Aristote : si nous sommes tenus d'appliquer la loi, c'est parce que nous sommes tenus de la connaître ; et si nous sommes tenus de la connaître, c'est que nous sommes tenus d'en prendre connaissance, c'est-à-dire de nous (en) instruire. Les meilleures copies sauront donc en dernière analyse établir un rapport substantiel entre citoyenneté et culture.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.